

les chanoines et les prieurs, tout en les trouvant bons pour les autres, n'en voulurent point pour eux-mêmes. Carafa avait eu soin cependant de ne pas leur imposer un retour complet à l'ancienne règle bénédictine. Ils n'en repoussèrent pas moins sa réforme, comme ils avaient déjà repoussé celle de Saint-Gall ; ils demandèrent à être relevés de leurs vœux, et à recevoir des pensions suffisantes pour pouvoir continuer à vivre suivant leur condition. Comme le nonce les priait de lui présenter des observations détaillées, ils demandèrent trois mois pour réfléchir. C'était un refus déguisé ; le légat leur accorda deux jours. Les prieurs recoururent à l'abbé ; celui-ci les engagea à obéir. Ils eurent alors avec Carafa deux ou trois séances particulières ; le légat céda sur certains points, et les prieurs semblèrent accepter les autres ; mais ils étaient bien résolus à ne pas se soumettre aux décrets, et à opposer à leur application une résistance au moins passive.

Avant la promulgation, un prêtre de la suite du nonce, Jacques Marchant, de Liège, prononça un discours en latin dans l'église de l'abbaye. C'est dans ce discours que Fulda est comparé à la statue de Nabuchodonosor.

Le 30 juin 1627, les décrets furent publiés solennellement dans l'église de l'abbaye. Un notaire, debout sur le degré le plus élevé de l'autel, en donna lecture en présence du légat, de l'abbé, des religieux et d'un nombreux public. Le chant du *Te Deum* termina la cérémonie. Le légat retourna ensuite au château, et assista à un repas pendant lequel on porta plusieurs toasts selon l'usage allemand. Carafa resta encore un jour à Fulda, pour résoudre certaines questions de détail, après quoi il partit.

Les décrets s'occupaient principalement du culte, de la bibliothèque, du noviciat, des études, de l'enseignement, de la règle. L'ancien trésor de l'abbaye, qui avait compris jadis, entre autres, quatre-vingt-dix calices en or, n'existe plus ; il avait été pillé en 1552 par le margrave Albert de Brandebourg dans la place forte de Schweinfurth, où on avait cru le mettre en sûreté. Le légat s'occupa de l'acquisition de nouveaux vases sacrés et de tout ce qui était nécessaire à l'exercice du culte. La bibliothèque se trouvait dans un local humide ; le légat décida qu'on la placerait ailleurs.